



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Asie

Question écrite n° 88399

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les suites qui seront données aux préconisations formulées dans le rapport d'information enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 4 février 2015 et relatif aux émergents d'Asie du Sud-Est. Il lui demande s'il compte appliquer la préconisation n° 18.

Texte de la réponse

L'accroissement de la mobilité étudiante, en particulier en provenance d'Asie, constitue un enjeu d'influence majeur pour lequel la France doit proposer des réponses adaptées. Le partenariat très riche entre la France et le Vietnam en matière de coopération universitaire et scientifique constitue un modèle pour l'influence française en Asie du Sud-Est. En outre, l'exportation de l'enseignement supérieur français est assurée par l'extension à l'international des établissements d'enseignement supérieur français (campus de l'ESSEC, INSEAD et EDHEC à Singapour). La coopération universitaire avec les nouveaux émergents d'Asie du Sud-Est (Philippines, Indonésie) offre un fort potentiel de développement. Afin de concrétiser ce potentiel, le ministère travaille de concert avec la Conférence des présidents d'universités (CPU) : l'organisation en février 2015 d'un forum universitaire en marge de la visite du président de la République à Manille en est un exemple fort.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88399

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6924

Réponse publiée au JO le : [17 novembre 2015](#), page 8309